

<u>Voeu</u> <u>déposé par le groupe Europe Ecologie</u>

Pour une sortie définitive des OGM

L'assemblée régionale manifeste depuis une dizaine d'années ses craintes et son opposition aux cultures en plein champ de plantes OGM : charte des Régions, voeu adopté en 2012 demandant au Ministre de l'Agriculture d'intervenir auprès de l'Union Européenne pour que soit revus les protocoles d'utilisation des OGM et également pour défendre la mise en oeuvre d'un plan protéine non OGM à l'échelle européenne, Plan Protéines régional adopté la même année, ensemble de mesures en faveur de l'agriculture bio en Midi-Pyrénées. Le groupe EELV a régulièrement pris position en Commission Permanente et voté contre tout plan ne conditionnant pas les aides de la Région à la non-utilisation d'OGM.

Les agriculteurs de notre région sont en capacité de produire du maïs sans avoir recours aux semences génétiquement modifiées. Les efforts pour que, sur notre territoire, les aides régionales soient conditionnées à la non-utilisation d'OGM, dans toutes les pratiques agricoles, végétales ou animales doivent être amplifiés.

Le MON 810, seule culture OGM autorisée dans l'Union Européenne, a fait l'objet d'un moratoire imposé par le gouvernement français en 2008 et en 2012. Par deux fois, le Conseil d'Etat a annulé les arrêtés. Le 11 février dernier, 19 Etats dont la France se sont opposés à l'introduction en Europe d'un autre maïs OGM, le TC1507 du semencier américain Pioneer, contenant comme le MON810 des protéines insecticides. Le sujet a divisé les Etats membres. Faute de consensus, cet OGM va être autorisé à la culture.

En adoptant une motion d'irrecevabilité, le Sénat a rejeté le 17 février une proposition de loi du Sénateur Fauconnier visant à interdire la mise en culture du maïs OGM. Ce nouveau revers permettrait alors au MON 810 d'être introduit dans les semis de printemps, car le texte de loi ne sera examiné qu'en avril par l'Assemblée Nationale. Le groupe EELV soutient le gouvernement dans sa décision de maintenir un moratoire refusant tout OGM, mais souligne qu'il ne s'agit que d'une mesure provisoire et nécessairement fragile, faute de cadre juridique.

L'Assemblée régionale ne peut rester muette face aux nombreuses failles connues de tous dans lesquels les partisans d'une agriculture irraisonnée, productiviste et nocive n'hésitent pas à s'engouffrer. Nous appelons par ce voeu à voir s'appliquer de nouvelles dispositions légales permettant d'interdire définitivement la culture de maïs génétiquement modifié.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées, réuni ce jour en Assemblée Plénière :

- réaffirme son choix de privilégier un modèle d'agriculture durable, sain et responsable notamment à travers le soutien à la filière bio et à la valorisation des circuits courts,
- s'engage pour un territoire sans OGM,
- · réaffirme pleinement son attachement au moratoire des cultures OGM de plein champ,
- rappelle au gouvernement ses engagements de barrer la route à la culture d'OGM en France et de maintenir le moratoire refusant tout OGM susceptible d'être introduit sur le territoire français
- demande à l'Union Européenne d'instaurer d'urgence un moratoire sur tous les OGM cultivés ou importés en Europe dans l'attente d'une révision de tous les processus d'évaluation des OGM pour que les études soient – enfin – indépendantes, publiques et réalisées sur une longue durée.